

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
EURE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes
du Canton de Broglie

"COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL"

Séance du 21 avril 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au conseil syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
44	44	30 + 9 pouvoirs

L'an deux mil onze, le vingt et un avril à quatorze heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de BROGLIE, dûment convoqués, se sont réunis à Broglie - Lieu dit « Beauvais » sur la convocation qui leur a été faite par Monsieur MALCAVA Didier.

Date de la convocation
14/04/2011

Les membres du Conseil de la Communauté ont été convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'affichage
14/04/2011

Etaient Présents : MM. MALCAVA, LECLERCQ, CHAUVIN, Mme VAUDRON, MM. DAVID, DESCHAMPS, GERU, BONNEVILLE, de MONTULLE, Mmes CARON, FAVRE, CHESNOT, MM. DECULTOT, BELLIES, DUVAL, BOURGAULT, Mmes SARAZIN, NADAUD, RODRIGUE, MM. BUTEL, LE BAILLIF, ALLAUME, Mmes TOULOUSE, DEMARQUAY, DE VANDEUL, MM. FILET, DELAMARE, BAUDUIN, LHOMME et FOULON.

Objet de la délibération

Absents excusés : M. HUS (pouvoir à Mme TOULOUSE), Mme DUTOUR (pouvoir à M. LECLERCQ), M. HAUTECHAUD (pouvoir à M. DELAMARE), Mme AGUIRRE (pouvoir à M. BAUDUIN), M. ODIENNE (pouvoir à M. CHAUVIN), M. LAIGNEL (pouvoir à Mme VAUDRON), M. DANIEL (pouvoir à M. GERU), M. BOULLIER (pouvoir à M. BONNEVILLE), Mme GAUTIER (pouvoir à Mme CARON), Mme MARGERIN du METZ, MM. CHOLLET, LEPERD, MAULNY A., MAULNY J.P.,

SCOT

**Avis sur 2^{ème} arrêt
du Schéma de
Cohérence
Territoriale du Pays
Risle-Charentonne**

Assistaient à la séance : Mmes HASPELAGH Catherine et DESGUEE Christelle (Secrétaires).

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'émettre un avis sur le nouveau Document d'Orientations Générales (DOG, rédigé à nouveau, suite aux observations des Personnes Publiques Associées (PPA).

SOUS-PREFECTURE

Ce nouveau projet de SCOT a été porté à la connaissance de l'ensemble des PPA.

22 AVR. 2011

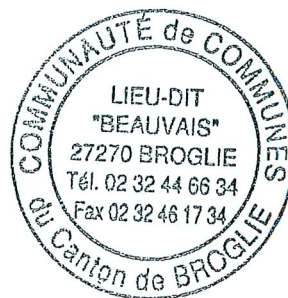
BERNAY

Après en avoir délibéré et procédé au vote à bulletin secret, l'avis suivant a été retenu :

- 30 voix pour un avis DEFAVORABLE,
- 9 voix pour un avis FAVORABLE.

Un **AVIS DEFAVORABLE** a retenu par les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de BROGLIE.

DELIBERATION OU ARRÊTÉ
RENDU EXECUTOIRE PAR PUBLICATION
OU NOTIFICATION A COMPTER DU 26.04.2011
"LE PRESIDENT"



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

(Signature)